

Plan Climat Air Energie Territorial du *Pays de Sources et Vallées* Note de réponse commune à la DREAL/MRAE

Suite aux avis de la DREAL et de la MRAE sur le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à l'échelle du Pays de Sources et Vallées, le territoire a apporté un certain nombre de compléments à son projet initial.

Les modifications apportées sont présentées de manière synthétique dans le présent document et de manière plus exhaustive dans les pièces constitutives du projet de PCAET ci-jointes.

Echelle de travail

Par souci de pertinence, d'efficacité et de cohérence territoriale, les 3 EPCI du territoire ont fait le choix d'une démarche mutualisée en optant pour l'échelle « Pays » pour élaborer leur Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Cela implique une mise en commun des enjeux et des potentiels énergétiques du territoire pour aboutir à une collaboration constructive, afin que l'EPCI ayant un fort potentiel de développement d'énergies renouvelables (mais pas suffisamment de besoins au niveau de ses consommations énergétiques), puisse également subvenir aux besoins de l'EPCI voisin qui n'aurait pas ce même potentiel.

Aussi, pour que la démarche reste cohérente et fructueuse, le territoire n'a pas souhaité procéder à une déclinaison des inventaires des consommations et des potentiels énergétiques par EPCI, ni définir des objectifs stratégiques propres à chaque intercommunalité car cela pourrait desservir cette collaboration entre les 3 EPCI, leur adhésion au projet global et aux objectifs communs.

La grande majorité des actions seront également menées à l'échelle du Pays. Seules les actions qui relèvent de compétences ou de volontés politiques propres à chaque EPCI seront menées à l'échelle de l'intercommunalité en veillant néanmoins à avoir toujours une coordination et un retour d'expérience à l'échelle du Pays.

La mention « territoire » de la présente note désigne par défaut le territoire constitué par les 3 EPCI : le Pays de Sources et Vallées.

I - DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1. Etat des consommations énergétiques et des émissions carbone du territoire

La consommation énergétique liée au transport routier a été dissociée des autres transports (cf page 19 du diagnostic énergétique territorial).

L'estimation des gaz à effet de serre liés au secteur des déchets ne peut pas être faite faute de données disponibles précises et propres à notre territoire.



Les données dont dispose le territoire sur la qualité de l'air et les polluants atmosphériques sont partielles et peu précises (données à l'échelle régionale), n'étant pas forcément publiées par ATMO Hauts-de-France et disponibles gratuitement comme dans d'autres régions.

Le territoire s'est basé sur les données 2012 (il n'y a pas de données disponibles gratuitement plus récentes) de l'Observatoire Energie Climat des Hauts-de-France.

Inclusion d'un volet sur les gisements d'économies d'énergie

L'économie d'énergie potentielle sur le territoire est abordé sous l'angle des consommations réelles actuelles. Ces consommations correspondent quasiment au gisement brut d'économie d'énergie. Dans la phase de scénarisation, les leviers de réduction sont appréciés par rapport à ce gisement brut.

Clarification des données sur le potentiel de stockage de carbone

Au vu des données disponibles et de l'état des connaissances, les possibilités du territoire pour approfondir ce sujet sont très limitées. Le programme d'actions pourrait quant à lui être éventuellement renforcé en valorisant les sujets favorables à la captation carbone.

Réalisation de tableaux de synthèse pour chaque chapitre

Chaque chapitre débute par un tableau introductif du résultat de la filière ou du secteur concerné. La page 53 constitue une réponse synthétique au besoin de vision de synthèse pour les EnR&R. Par ailleurs les tableaux de reporting pourraient être annexés afin de compléter le rapport en favorisant une lecture rapide des résultats.

2. Estimation des besoins et des potentiels de développement des énergies renouvelables

Estimation du potentiel solaire thermique

Le potentiel du territoire en matière de solaire thermique a été estimé et ajouté en page 39 du diagnostic territorial sachant que ce type d'énergie n'est pas forcément la plus adaptée aux besoins du territoire.

II – STRATEGIE DU TERRITOIRE

Le territoire a tâché, dans la mesure du possible, de présenter les valeurs initiales des années de référence et les différents objectifs chiffrés du cadre national, mais il ne dispose pas toujours de ces données.

Les années de référence suivantes ont été ajoutées dans la note stratégique :

- pour le volet « consommations énergétiques » : extrapolation des consommations de 2014 (trajectoire à partir des données régionales) ;
- pour la production d'énergies renouvelables : production de 2015.

Parmi les années fixées par la réglementation, le territoire ne dispose pas des valeurs initiales de l'année 1990 (ni même de données permettant une extrapolation des données).

Les objectifs chiffrés aux différentes bornes temporelles (2021, 2026) ont également été ajoutés dans la note stratégique pour la réduction des consommations (cf tableau en page 7), le développement des énergies renouvelables (cf tableau en page 10), la réduction des émissions de gaz à effet de serre (cf tableau en page 11) et des polluants atmosphériques (cf tableau en page 13).

Pour cela, le territoire s'est fixé des objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques et des émissions de gaz à effet de serre cohérents au vu des actions qui seront menées sur le territoire.

Le territoire veut éviter de retomber dans l'écueil du PCET volontaire conduit en 2010, à savoir se fixer de grandes ambitions qu'il ne saurait pas forcément atteindre et prévoir de nombreuses actions qu'il ne pourra pas mener à terme ni valoriser, faute de moyens, de suivi et de mobilisation de ses acteurs. Ce scénario a été contre-productif dans le sens où les acteurs du territoire étaient démotivés et ont eu du mal à s'investir et à adhérer à un nouveau Plan Climat. L'enjeu du PCAET est donc avant tout de susciter l'adhésion, la confiance et une mobilisation des acteurs locaux. Le PCAET doit pour cela être aussi opérationnel et réaliste que possible.

Le territoire se donne jusqu'à 2030 pour sensibiliser, mobiliser, initier et faire émerger des actions et des projets pour amorcer la transition écologique du territoire. Il s'est fixé des objectifs réalistes et atteignables à l'horizon 2030 pour susciter l'adhésion des acteurs locaux, une certaine confiance quant à notre capacité collective d'atteindre ces objectifs et faciliter la projection à un horizon temporel suffisamment proche pour qu'ils se sentent concernés.

L'ambition des objectifs et des actions qui en découlent est revue à la hausse pour 2050 car la prise de conscience collective et le changement des comportements seront alors effectifs sur le territoire et la dynamique projets sera enclenchée, avec déjà des résultats qui pourront être valorisés.

Le territoire vise notamment à l'horizon 2050 :

- une réduction de plus de 40% de sa consommation énergétique finale par rapport à 2014 en maintenant les efforts et le niveau d'objectifs de 2030 ;
- une multiplication par 8 de la production d'énergie renouvelable par rapport à 2015 pour atteindre une production totale annuelle de 1 262 GWh et se rapprocher fortement de l'autonomie énergétique, avec notamment une augmentation de la récupération et la valorisation de la chaleur fatale, du photovoltaïque et de la géothermie par rapport aux objectifs 2030 ;
- une division par 6 des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2014 ;
- l'augmentation de la séquestration carbone pour compenser les émissions de gaz à effet de serre résiduelles à travers « zéro artificialisation nette », le reboisement, le maintien et la préservation des surfaces occupées par les espaces naturels, et le développement des pratiques agricoles favorisant le stockage sur 5% de la SAU du territoire.

Conformément aux objectifs nationaux, le territoire vise ainsi la neutralité carbone autour de 2050, notamment grâce à une forte baisse des émissions de gaz à effet de serre.

Ces orientations stratégiques et les actions qui en découlent ont été définies de manière très opérationnelle, en fonction des potentiels du territoire identifiés grâce au diagnostic territorial et aux potentiels porteurs de projet, de la contribution des actions à l'atteinte des objectifs fixés, et de la capacité du territoire et de ses acteurs à mettre en œuvre les actions et à atteindre les objectifs.

III - PLAN D' ACTIONS 2020-2025

Pour élaborer le plan d'actions et s'assurer de sa mise en œuvre, le territoire s'est basé sur les résultats de la concertation, les pistes de projets et les porteurs de projets identifiés durant l'élaboration du PCAET. Il a sélectionné les actions selon plusieurs critères : la contribution de l'action aux objectifs fixés pour 2030, la probabilité de concrétisation et de mise en œuvre effective de l'action à court ou moyen terme, et le rapport coût - efficacité de l'action en matière d'économies d'énergies (tonnes de CO2 économisées).

Plutôt que de prévoir de multiples actions et de les hiérarchiser -quitte à ne pas mener à terme les actions jugées moins prioritaires- le territoire a souhaité limiter le nombre d'actions pour s'assurer qu'elles seraient bien mises en œuvre.



Il paraît complexe à ce stade de pouvoir quantifier de manière fiable les gains nets de chaque action sur la qualité de l'air et la séquestration carbone sachant qu'ils sont très aléatoires selon les actions effectivement menées. Ce travail sera bien plus fiable une fois les actions réalisées.

L'appréciation qualitative (non quantifiée car peu fiable) de l'impact de chaque action -notamment sur la qualité de l'air- a été reportée dans les fiches-actions et le tableau de bord de suivi du PCAET.

Actions envisagées pour susciter l'émergence de projets

Pour favoriser l'émergence de projets, le territoire a associé les potentiels porteurs de projets dès les réunions et ateliers d'élaboration du PCAET et ils seront invités à rejoindre le « Club climat » dès qu'il sera opérationnel.

La réunion publique de restitution du PCAET (reportée à l'automne 2020) permettra de remobiliser les potentiels porteurs de projets, les élus et autres acteurs du territoire. Elle fera l'objet d'une médiatisation pour sensibiliser ceux qui n'auraient pas eu l'information.

L'assemblée générale du Pays de Sources et Vallées à laquelle sont conviés les 106 maires du territoire sera également l'occasion d'informer les (nouveaux) élus.

Les EPCI en feront de même au sein de leurs conseils communautaires.

Pour assurer un suivi de proximité et susciter de nouveaux projets, une réunion d'information sera organisée au sein de chaque EPCI (et dans les communes qui le souhaitent) afin que les différents services soient informés et puissent renseigner leur public (élus, entreprises, habitants), voire leur suggérer des actions pouvant s'inscrire dans le PCAET.

Un démarchage ciblé des communes et des particuliers se chauffant au fioul ou au GPL est prévu avec le SE60 et GRDF pour les inciter à s'équiper d'un système de chauffage de substitution plus propre et basé sur les énergies renouvelables.

Dans le cadre de son futur Contrat d'Objectifs Territorial de développement des énergies renouvelables, le Pays a lancé en mai 2020 un appel à projets auprès des 106 collectivités, des 4 429 entreprises et des 365 exploitations agricoles du territoire. Un courrier sera adressé à chaque commune, chaque entreprise et chaque exploitation pour les inviter à inscrire leur (piste) de projets dans l'étude de préfiguration qui sera conduite de septembre 2020 à mai 2021.

Des réunions d'information seront organisées par le Pays de Sources et Vallées en partenariat avec les EPCI pour les élus locaux, en partenariat avec la CCI pour les entreprises, et en partenariat avec la Chambre d'agriculture et l'ADANE pour les agriculteurs.

Le Pays de Sources et Vallées organisera également des visites de sites exemplaires sur le territoire et ailleurs pour les élus, les entreprises et les agriculteurs pour leur donner des illustrations concrètes des projets EnR pouvant être conduits.

A l'instar des contrats territoriaux menés avec l'Agence de l'Eau, le Contrat d'Objectifs Territorial EnR offrira aux porteurs de projets l'occasion de mettre en commun leurs projets au sein d'un même contrat. Cette mutualisation leur permettra de bénéficier d'un accompagnement technique et administratif (une seule demande de financement commune à l'ensemble des porteurs de projet du territoire coordonnée par le Pays), de sécuriser et leur faciliter l'accès aux financements, de se rencontrer entre porteurs de projets, d'échanger, de capitaliser et d'enrichir leurs projets.

Les diagnostics d'entreprises qui seront conduits dans le cadre d'une convention de partenariat avec la CCI permettront également de repérer et de faire émerger des projets EnR ou de rénovation énergétique au sein des entreprises du territoire. Dans le cadre de ce partenariat, il est prévu que la CCI démarque 15 TPE/PME locales ayant entre 20 et 60 salariés, pour leur proposer de réaliser un diagnostic énergétique. Elle les



accompagnera ensuite dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur plan d'actions. Elle leur apportera un conseil, les aidera à évaluer et prioriser les investissements à réaliser.

Le Pays organisera régulièrement des visites thématiques pour valoriser des actions et en susciter de nouvelles.

Le Pays et les 3 EPCI communiqueront régulièrement (via leur site Internet, les réseaux sociaux, leur lettre d'information ou leur magazine...) sur les actions menées et les projets s'inscrivant dans le cadre du PCAET.

En valorisant les actions menées, cela suscitera également l'émergence de nouveaux projets.

Des formations seront proposées aux services d'urbanisme des collectivités du territoire afin de présenter le PCAET et présenter les bonnes pratiques en terme d'aménagement durable.

La CC2V va élaborer un guide destiné aux communes avec des recommandations et des exemples de bonnes pratiques pour les inciter à prendre en compte les enjeux environnementaux dans leurs projets urbains et leur PLU (et pour la révision future du SCOT) : préservation de la biodiversité, limitation de l'extension urbaine et de l'artificialisation des sols, utilisation d'éco-matériaux et des énergies renouvelables, récupération des eaux pluviales... Cette initiative sera élargie à l'ensemble du territoire.

Valorisation des actions en cours sur la lutte contre le gaspillage alimentaire

De nombreuses actions sont déjà menées chaque année sur le territoire en matière de gestion des déchets et de lutte contre le gaspillage alimentaire. Ces actions s'inscrivent dans un programme local de prévention des déchets ou dans le Projet Alimentaire Territorial, elles sont déjà suivies de résultats, et perdureront sur 2020-2025. Par conséquent, le territoire a fait le choix de ne pas en faire une priorité pour le PCAET et de ne pas les inscrire dans le plan d'actions 2020-2025, ne s'agissant pas de nouvelles actions mais d'une simple valorisation de l'existant.

La **Communauté de communes du Pays Noyonnais** (CCPN) propose chaque année des animations sur le gaspillage alimentaire à destination des classes de primaire du territoire. Diverses notions sont abordées telles que la différence entre DLC (date limite de consommation) et DLUO (date limite d'utilisation optimale), le rangement des courses, la saisonnalité des fruits et légumes... A titre d'exemple, sur l'année scolaire 2018-2019, l'animatrice Environnement a réalisé 125 animations auprès de 1045 élèves.

La CCPN sensibilise également le grand public à la lutte contre le gaspillage alimentaire lors de manifestations locales. Elle organise également des « ateliers smoothies » à partir de fruits invendus, récupérés auprès de la GMS lors du Marché aux fruits rouges et dans la galerie du centre commercial *Auchan* de Noyon en partenariat avec le SMDO. Entre 80 et 800 personnes sont ainsi sensibilisées lors de chaque atelier.

L'animatrice Environnement de la **Communauté de communes des Deux Vallées** (CC2V) a organisé des animations auprès de collégiens (mise en place d'une table de tri, pesée quotidienne des déchets) ainsi qu'une campagne d'affichage au lycée horticole de Ribécourt.

Dans le cadre de son marché de restauration scolaire, le service Animation-Loisirs de la CC2V met en place des ateliers avec un cuisinier au cours desquels il aborde l'équilibre et le gaspillage alimentaires avec les scolaires.

L'éducation et le gaspillage alimentaires sont également abordés dans les dispositifs adolescents pour les amener, via des ateliers pratiques, à se poser les bonnes questions avant d'acheter et de consommer.

La CC2V démarque actuellement les commerçants pour les inciter à s'engager -via une Charte- à limiter le gaspillage alimentaire, et à s'inscrire sur l'application *Too Good To Go*.

Durant l'été, des animations de préparation de *smoothies* à partir des invendus de magasin sont proposées au grand public.

Sur la **Communauté de communes du Pays des Sources** (CCPS), des ateliers culinaires de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire sont réalisées par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) auprès des enfants des centres de loisirs et des familles via les centres sociaux.

Enfin, chaque année depuis 2017, 15 animations sont organisées par le **Pays de Sources et Vallées** dans les écoles et 4 dans les centres sociaux pour sensibiliser les scolaires et les bénéficiaires des centres sociaux à une alimentation saine et locale et à la lutte contre le gaspillage alimentaire à travers des ateliers culinaires à base de produits locaux de saison réalisés par l'association locale *Natur'anim* et par le CPIE. Ces actions permettent de sensibiliser plus de 450 personnes chaque année.

Valorisation des actions de gestion et tri des déchets et de lutte contre le brûlage des déchets verts

Les 3 EPCI mènent régulièrement des actions de communication auprès de leurs habitants sur le tri des déchets (verts) via la diffusion des consignes de tri, des articles sur leur site Internet et dans le magazine distribué dans tous les foyers, ou encore lors de manifestations grand public.

Des composteurs sont également proposés aux habitants pour les inciter à limiter leurs déchets.

Depuis plusieurs années la **CCPS** dote ses habitants de composteurs afin de les sensibiliser à la réduction des déchets. En 2019, la CCPS commandé 300 composteurs plastiques d'une capacité de 1100 litres qu'elle revend au prix unitaire préférentiel de 30€. Sur le dernier trimestre 2019, la CCPS a vendu 90 composteurs.

La **CCPN** intervient dans les écoles primaires du territoire pour sensibiliser les élèves à la gestion des déchets et à la préservation de l'environnement. Au cours de ces animations, les élèves retracent de manière détaillée le parcours des déchets de la « création » du déchet, en passant par son tri à la maison (consignes de tri), sa collecte et son passage en centre de tri pour être recyclé (épuisement des ressources). Afin d'illustrer ces éléments, le SMDO propose des visites de son centre de tri. De 2016 à 2019, 344 animations ont ainsi été réalisées dans 25 écoles de la CCPN.

Pour aller plus loin dans la sensibilisation des plus jeunes et pour qu'ils appliquent les nouveaux gestes appris, la CCPN a mis en place le tri des déchets dans toutes les classes de primaire. Des poubelles jaunes ainsi qu'une affiche rappelant les consignes de tri adaptée aux écoliers ont été distribuées.

Fort d'un précédent programme local de prévention des déchets de 2011 à 2017 qui a contribué à réduire de près de 10% les ordures ménagères et assimilées de la **Communauté de Commune des Deux Vallées**, ses élus ont souhaité poursuivre et accentuer cette politique de réduction des déchets au travers d'un nouveau programme d'actions participatifs (2019-2024). En effet, ce dernier a été élaboré en concertation avec les acteurs locaux du territoire en s'articulant autour de sept axes : « Être exemplaire en matière de prévention des déchets » ; « Sensibiliser l'ensemble des acteurs locaux » ; « Réduire les déchets des entreprises » ; « Lutter contre le gaspillage alimentaire » ; « Eviter la production de déchets végétaux et encourager la gestion de proximité des biodéchets » ; « Augmenter la durée de vie des produits et Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable ». Depuis 2003, la CC2V a distribué 1370 composteurs à ses habitants. Une attention particulière est portée sur la sensibilisation en milieu scolaire. Chaque année, plus de 500 élèves des écoles primaires sont sensibilisés aux éco-gestes.

Une réflexion commune sera engagée à l'échelle du territoire autour du tri et de la valorisation des déchets verts (qui pourraient approvisionner par exemple les méthaniseurs).

Actions en matière de gestion de l'eau et de prévention des inondations

Depuis une dizaine d'années, le territoire mène une politique de l'eau volontariste pour améliorer la qualité de l'eau, que ce soit sur le grand cycle ou le petit cycle de l'eau, et lutter contre les phénomènes de ruissellement-érosion, inondations auxquels est confronté le territoire.

Le Pays de Sources et Vallées a consacré son programme LEADER 2007-2013 à cette thématique avec, comme objectif, de « faire de la gestion de l'eau un facteur de développement durable ».

Le territoire s'est engagé dans un Contrat global d'actions sur l'eau sur 2014-2018 avec l'Agence de l'eau Seine Normandie et 53 signataires (acteurs locaux, maîtres d'ouvrage, partenaires).

Il s'engage dans un nouveau Contrat « Eau et Climat » 2020-2024 avec le Pays Chaunois qui sera coordonné par le Syndicat mixte Oise moyenne nouvellement créé. Ce syndicat a également vocation à porter la Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques (GEMA) par souci d'efficacité et de cohérence territoriale, suite à l'étude de gouvernance GEMAPI coordonnée par le Pays de Sources et Vallées de 2016 à 2018.

La Prévention des Inondations (PI) est une compétence de la CC2V et la CCPS ; la CCPN l'a, elle, déléguée à l'Entente Oise-Aisne.

La **Communauté de communes des Deux Vallées (CC2V)** a mis en place sur la période 2020-2022 une aide à l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie pour les particuliers et ses communes. Elle se traduit par une aide à hauteur de 50% du montant d'achat, plafonnée à 50€ d'aide pour les particuliers et, pour les communes, 50% du montant d'achat plafonnée à 300€.

Il est également prévu à l'horizon 2026 la réalisation d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable qui aura vocation à pérenniser et sécuriser l'approvisionnement en eau des habitants du territoire.

Une étude de lutte contre le ruissellement hors zones urbaines est en cours sur le bassin versant du Matz, elle devrait déboucher sur la réalisation de schémas de gestion des eaux pluviales comprenant la zone urbaine.

La **Communauté de communes du Pays des Sources (CCPS)** mettra en place courant 2020 une aide à l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie pour les particuliers et les collectivités ; les modalités restent à définir.

Dans le cadre du « Contrat Eau & Climat » avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, il est prévu la réactualisation du schéma directeur d'alimentation en eau potable sur l'ensemble du territoire de la CCPS.

A l'horizon 2026, trois études de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols, hors zones urbaines, vont être réalisées sur les bassins versants du Matz, de la Divette et de la Verse, avec, pour chacune, un programme d'actions. Ces études pourront également servir aux collectivités pour l'élaboration de leur schéma de gestion des eaux pluviales à intégrer dans leurs documents d'urbanisme.

La **Communauté de communes du Pays Noyonnais (CCPN)** s'engage dans le Contrat Territorial Eau et Climat de l'Agence de l'eau Seine Normandie aux côtés du Pays sources et Vallées, de la CC2V et la CCPS. Les actions programmées sont, entre autres, les suivantes :

- Sécuriser de l'accès à l'eau potable pour l'ensemble des usagers ;
- Etudier la Gestion alternative des eaux pluviales dans les espaces urbanisés ;
- Lutter contre le ruissellement sur le bassin versant des rivières Verse et Divette, en coopération avec le Chaunois et la CCPS.

PAPI Verse et PPRI du bassin versant de la Verse, le PAPI d'intention Vallée de l'Oise et le PPRI

Le territoire étant fortement exposé au risque d'inondations, les collectivités ont élaboré et lancé un certain nombre de démarches de prévention des risques dans le cadre de *Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)* et de *Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI)*.

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondation (PAPI) d'intention permet une approche globale et transversale à l'échelle du bassin de risque. La démarche PAPI à l'état d'intention est constituée d'un programme d'études permettant d'améliorer la connaissance, de préciser les programmes de travaux et toutes autres mesures permettant d'atteindre l'objectif de résilience.

Le PAPI d'intention de la vallée de l'Oise est décliné en 8 axes stratégiques : animation et gouvernance, amélioration de la connaissance, prévision des crues et inondations, alerte et gestion de crise, prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme, réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens, ralentissement des écoulements, gestion des ouvrages et protection hydraulique. En fonction des compétences, c'est l'Entente Oise-Aisne ou les collectivités qui portent les actions. La CC2V et la CCPN y ont inscrit des actions, telles que la mise à jour des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et des Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM) selon les modèles de l'Entente Oise-Aisne, la mise en place d'un Plan Inter-Communal de Sauvegarde (PICS) ou encore la pose de repères de crues.

Un Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) est en vigueur sur le Noyonnais depuis le 21/05/2007 et son approbation par arrêté préfectoral.

La **CC2V** est concernée par le PPRI de l'Oise et de l'Aisne en amont de Compiègne qui a été prescrit en date du 28 décembre 2011 et qui est actuellement en cours d'élaboration. Ces documents sont contraignants vis-à-vis des règles d'urbanisme.

La **CCPN** est concernée par la prévention des inondations au sud (Oise) et en son centre (Verse). Le Sud est intégré au PAPI Oise décrit ci-dessus. Le Nord et le centre sont intégrés dans le PAPI Verse

Le Programme d'actions de prévention des inondations de la Verse, a été lancé en 2013 suite à l'événement exceptionnel de juin 2007.

Les actions développées englobent aussi des mesures d'adaptation au risque et sont portées par différents maîtres d'ouvrages (Etat, communes, Entente Oise-Aisne, Syndicat de la Verse...) et se déclinent en 7 axes complémentaires.

1. Animation

2. Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

- Pose de repères de crues
- Elaboration des DICRIM
- La Communauté de Communes du Pays Noyonnais a entamé les démarches pour aider les communes à la réalisation de documents d'information communale sur les risques majeurs (DICRIM).
- Interventions dans les écoles

3. Surveillance, prévision des crues et des inondations

4. Alerte et gestion de crise

- La Communauté de communes du Pays Noyonnais a entrepris d'apporter un appui aux communes souhaitant mettre à jour leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Vingt-six communes ont répondu favorablement à la démarche.

5. Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme

- Le PPRI de la Verse (inondation par débordement et ruissellement) a été approuvé en septembre 2017

6. Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

7. Le ralentissement des écoulements

- La réouverture de la Verse à Guiscard : Le programme repose principalement sur des actions visant à abaisser significativement les niveaux en cas de crue. La réouverture de la Verse dans Guiscard, tandis que la rivière est totalement busée sous tout le village, représente la mesure la plus efficace mais aussi la plus emblématique, au cœur d'un projet de rénovation urbaine.

- Les ouvrages d'écrêtement des crues : Deux ouvrages prévus se situent à Berlancourt et Beaugies-sous-Bois.

Les études lancées sur le ruissellement/l'érosion et dans le cadre des PAPI permettront de sensibiliser les élus, les acteurs économiques (notamment le monde agricole) et la population sur ces questions et de réfléchir à l'adaptation du territoire aux impacts du changement climatique.

Actions liées à la biodiversité

La CC2V élabore un *Atlas de la biodiversité* en partenariat avec les communes et Picardie Nature, mais aussi les habitants qui contribuent à alimenter la base de donnée en recensant les espèces observées sur le terrain. Des animations organisées dans les communes permettent de sensibiliser les élus et les habitants. Des ateliers tels que la fabrication d'hôtels à insectes pour la commune est également proposée. Cette initiative permet une meilleure acceptabilité des mesures du type « zéro phyto », fauchage tardif... de la part des habitants.

Un retour d'expérience sera fait aux deux autres collectivités et l'initiative pourrait ainsi être étendue aux 2 autres Communautés de communes qui mènent déjà des animations similaires sur la biodiversité.

Une communication sera faite auprès des communes pour les inciter à répondre à l'appel à projets pour la replantation d'arbres intitulé « 1 million d'arbres en Hauts-de-France », une initiative qui favorise la biodiversité, la séquestration carbone sur le territoire, la lutte contre l'érosion des sols et qui peut même développer un approvisionnement de proximité avec la plantation de vergers.

Actions liées à la rénovation énergétique

Les 3 EPCI sont déjà impliquées dans des dispositifs encourageant la rénovation énergétique du bâti. Elles communiquent régulièrement sur ces dispositifs via leur site Internet, leur magazine diffusé dans les foyers, ou encore lors de réunions et de permanences d'information pour les particuliers (notamment les plus modestes).

Engagé depuis de nombreuses années dans la rénovation de son parc privé via la mise en œuvre de plusieurs dispositifs successifs, la **Communauté de communes du Pays Noyonnais** s'inscrit dans une longue antériorité de l'action publique en matière de réhabilitation du bâti. Le Programme Local de l'Habitat traduit cette ambition en faisant de la politique de réhabilitation un des leviers de l'attractivité du territoire.

La CCPN porte en effet une attention particulière à la rénovation du parc de logements privés depuis plus de 10 ans. Celle-ci s'est tout d'abord concrétisée par la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG), puis de deux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) successives (2007/2010 et 2010/2015) sur l'intercommunalité.

En 2016, la CCPN s'est associée au Service Public d'Efficacité Énergétique pour que les propriétaires de logements du territoire puissent profiter du *Picardie Pass'Rénovation*. Ainsi, la ville de Noyon en collaboration avec la région et le département, accueille une permanence de *conseil info énergie* à destination des habitants du Noyonnais et des Oisiens, géré par l'ADIL de l'Oise.

En outre, une étude pré-opérationnelle a été lancée en 2017 afin de mettre en place une nouvelle OPAH de 2020 à 2025 dans le cadre du projet de rénovation urbaine.

Afin de consolider ces dispositifs et de mieux informer les habitants, plusieurs actions de communication sont réalisées régulièrement, à travers des réunions publiques, bulletins municipaux, les réseaux sociaux.

Depuis de nombreuses années, la **Communauté de communes des Deux Vallées** (CC2V) a mis en place des actions pour favoriser les propriétaires privés à réaliser des travaux d'amélioration énergétique de leur logement. Afin de communiquer sur ce dispositif d'OPAH, plusieurs actions sont réalisées régulièrement.



Un flyer a été édité ainsi qu'une affiche qui ont été distribués dans toutes les mairies. Des panneaux sont prêtés aux bénéficiaires de subventions afin qu'ils l'affichent devant leur maison durant la durée du chantier pour informer que les travaux réalisés sont en partie financés par la communauté de communes. Des visites avec les élus référents et la presse sont organisées une fois par an et des articles de presse paraissent régulièrement. L'information est aussi relayée dans le bulletin intercommunal et les bulletins communaux. De plus, chaque année, l'équipe de la CC2V tient un stand sur le marché de Thourotte et lors du salon de l'habitat à Compiègne. Elle a également organisé des réunions d'information en partenariat avec le conseiller-énergie de l'ADIL dans différentes communes. Enfin, elle a organisé une réunion d'informations à destination des artisans du territoire.

Le principal vecteur d'information auprès des particuliers reste les permanences de l'opérateur OPAH qui ont lieu deux fois par semaine.

La **Communauté de communes du Pays des Sources (CCPS)** se fait le relais auprès des habitants de son territoire via son journal trimestriel et les sites internet du PIG Départemental pour l'habitat et du dispositif *Pass Rénovation* de la Région pour lequel elle finance une partie des frais (à hauteur de 300€) d'adhésion des particuliers.

Actions favorisant une mobilité plus durable

La crise sanitaire a amené les établissements publics et les entreprises à devoir généraliser la pratique du télétravail. Les structures ont ainsi pu tester le fonctionnement, se réorganiser et mettre en place des dispositifs facilitant le télétravail.

L'enjeu du territoire est à présent de pérenniser cette pratique en :

- valorisant la réduction des émissions de gaz à effet de serre liée à la période de confinement et son impact sur la santé et le budget des ménages,
- incitant les établissements publics et les entreprises à la poursuivre au-delà de la crise sanitaire selon leurs possibilités.

Une communication en ce sens leur sera adressée à la fin de l'été 2020 pour encourager la généralisation du télétravail, valoriser les tiers-lieux du territoire, élaborer/réactualiser leur Plan de Mobilité, et les inciter à diffuser les affiches sur les éco-gestes qui leur seront fournies pour diffusion dans les lieux publics (hall d'entrée, salle de pause, salle d'attente, sanitaires,...).

L'étude mobilité qui sera lancée en juin 2020 permettra de définir des actions pertinentes pour développer des solutions de mobilité plus durables, notamment les modes actifs.

Dans le cadre de cette étude, les (nouveaux) élus seront sensibilisés aux enjeux et à la mobilité douce afin de susciter l'émergence de projets et encourager des aménagements urbains favorisant les modes doux et les solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle.

Une étude sera conduite quant à la faisabilité d'un approvisionnement GNV pour le transport de marchandises/personnes (cf Fiche-action 3.4).

Lien avec le Contrat de Transition Écologique

Le Contrat de Transition Écologique du Grand Compiégnois

Fin 2019, la **Communauté de commune des Deux vallées** (située entre 2 pôles d'attractivité « Le Noyonnais » et le « Compiégnois ») s'est associée au Pays Compiégnois (regroupant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse-Automne, la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, la Communauté de

Communes de la Plaine d'Estrées) sous l'appellation du « Grand Compiégnois » afin d'impulser une démarche collective et cohérente (en lien avec son bassin de vie) dans la transition sociale, économique et environnementale. La taille moyenne du territoire et son ambition, font du Grand Compiégnois un territoire propice à l'expérimentation locale (réflexions menées autour de la structuration des circuits courts alimentaires, du soutien à la mobilité décarbonée, du développement des pratiques agricoles résilientes et à bas niveau d'intrants, ...). En renforçant la coopération et les échanges entre les EPCI, le Contrat de Transition Ecologique permet de favoriser la convergence entre les territoires, de capitaliser sur les expérimentations locales fructueuses (actions inscrites dans les PCAET de chaque EPCI) et d'envisager leur déploiement à plus grande échelle. Le Grand Compiégnois s'attache à valoriser la diversité et la complémentarité des espaces qui le caractérisent, afin de soutenir un développement équilibré du territoire, dans un objectif de solidarité urbain-rural. Le Contrat de Transition Ecologique permet également d'amplifier les transitions, de faciliter le croisement des besoins et des compétences et de co-construire de nouvelles actions structurantes pour le territoire. La CC2V a donc inscrit plusieurs actions dans ce sens telles que « La proposition d'une prime énergie pour encourager la rénovation énergétique du bâti » ; « Impulser une participation citoyenne à la préservation de la biodiversité » ; « La réalisation d'une étude d'intermodalité, de gouvernance en matière de mobilité et d'un Schéma directeur vélo » ainsi que « L'Accompagnement technico-économique pour la mise en place d'un magasin fermier sur une commune du territoire ».

IV – SUIVI ET EVALUATION

Pour pouvoir comparer, suivre l'évolution de la situation sur le territoire, mesurer l'avancement des actions et l'atteinte des objectifs, les valeurs de référence ou les données de 2016 (année de référence du diagnostic territorial) ont été ajoutées dans le tableau de bord.

L'appréciation de l'impact des actions, notamment sur la qualité de l'air (émissions de gaz à effet de serre, polluants atmosphériques, santé), a été ajoutée dans le tableau de bord du plan d'actions 2020-2025 du PCAET mais elle n'a pas été quantifiée car il n'est pas possible de quantifier cet impact de manière fiable.

Les impacts pourront être quantifiés de manière fiable et précise une fois les actions réalisées.

V – EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PCAET

Suite aux recommandations de la MRAE, le territoire a retravaillé la note stratégique et le rapport d'évaluation environnementale pour présenter de manière plus détaillée l'articulation du PCAET avec les plans et programmes le concernant, notamment la Loi TECV et la Stratégie Nationale Bas Carbone.

Le territoire a veillé à présenter de manière plus exhaustive dans la note stratégique et l'évaluation environnementale (pages 62 à 67) les différents scénarii étudiés et la justification des choix opérés quant à la définition des objectifs, des actions et les solutions de substitution raisonnables.

Dans le rapport d'évaluation environnementale, le territoire a complété l'état initial de l'environnement avec des données sur la démographie et le contexte socio-économique (pages 36-37), l'accessibilité du territoire et le réseau de transports (pages 38-39), la qualité et la quantité de la ressource en eau (pages 43 à 45), les risques naturels et technologiques (pages 53-54), la pollution atmosphérique (pages 55-56), les gaz à effets de serre (page 57).

De même, le territoire a développé la partie du rapport environnemental qui porte sur les impacts des actions du PCAET sur les espaces naturels, la biodiversité, l'eau, la qualité de l'air et la santé (pages 73 à 79).

Le territoire a analysé les incidences des actions sur la qualité de l'eau, notamment le risque de lessivage des nitrates dans les eaux dans le cadre des épandages (page 75). Il a défini les mesures à mettre en place pour



limiter ces impacts : contrôle de la qualité agronomique et sanitaire du digestat, distances d'isolement par rapport aux cours d'eau, interdiction d'épandage de digestat sur les cultures intermédiaires, mise en place de pièges à nitrates dans les aires d'alimentation de captages en eau potable.

Le territoire a également procédé à une analyse plus approfondie des incidences des orientations stratégiques et des actions du PCAET sur les habitats et les espèces des sites *Natura 2000* du territoire (pages 95 à 101), en précisant l'aire concernée et en listant les interactions possibles avec les actions du Plan Climat.

Le tableau de synthèse des incidences du PCAET et des mesures « ERC » (pages 81 à 87) détaille les incidences et le niveau d'impact des actions du PCAET, ainsi que les mesures "ERC". Suite aux recommandations de la MRAE, la description de certains impacts et mesures a été étoffée et complétée avec les "effets résiduels" suite à la mise en œuvre des mesures envisagées dans le cadre du PCAET.

